



PLACEMENTS NORDOUEST & ÉTHIQUES S.E.C. ANNONCE DES CHANGEMENTS À SA GAMME D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

(TORONTO – le 12 novembre 2018) Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« NEI » ou le « gestionnaire ») a fait l'annonce aujourd'hui de changements à sa gamme d'organismes de placement collectif. En vue de simplifier et d'améliorer l'expérience des investisseurs et des conseillers, NEI propose d'apporter, ou a apporté, les changements indiqués ci-après.

Changements aux Fonds

Le 26 octobre 2018, par suite d'une opération qui consistait à regrouper avec NEI la gestion de fonds et les activités de fonds d'OceanRock Investments Inc., gestionnaire précédent des fonds, NEI est devenue le gestionnaire et le fiduciaire des fonds indiqués ci-après.

Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI (auparavant, Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} Meritas)

Fonds d'actions américaines NEI (auparavant, Fonds d'actions américaines OceanRock)

Fonds d'actions internationales NEI (auparavant, Fonds d'actions internationales Meritas)

Portefeuille NEI Sélect revenu (auparavant, Portefeuille de revenu OceanRock)

Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu (auparavant, Portefeuille de croissance et de revenu Meritas)

Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu (auparavant, Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock)

Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale (auparavant, Portefeuille de croissance maximale Meritas)

(les « fonds nouvellement acquis »)

Programme de tarification préférentielle

Le programme de tarification préférentielle de NEI s'élargit de façon à couvrir la gamme complète de fonds NEI, dont le Portefeuille NEI ER Sélect revenu, le Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance, le Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance, le Portefeuille NEI ER Sélect équilibré, le Portefeuille NEI Sélect équilibré, le Portefeuille NEI ER Sélect croissance, le Portefeuille NEI Sélect croissance et le Portefeuille NEI Sélect croissance maximale (collectivement, les « portefeuilles gérés ») et les fonds nouvellement acquis. « De nos jours, les investisseurs s'attendent à une tarification qui tient compte de la juste valeur des produits dans lesquels ils investissent », a déclaré Fred Pinto, vice-président principal et chef de la gestion d'actifs. « Le programme de tarification préférentielle de NEI comble parfaitement les attentes des investisseurs qui ont mis leur confiance en notre méthode de gestion active. »

La tarification préférentielle pour les portefeuilles gérés et les fonds nouvellement acquis sera offerte vers le 3 décembre 2018.

Remplacement du sous-conseiller

En plus de l'élargissement du programme de tarification préférentielle, NEI a annoncé aujourd'hui que, vers le 21 janvier 2019, elle remplacera le sous-conseiller actuel du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI par Laurus Investment Counsel Inc. (« Laurus »). « Laurus est une petite société qui a été fondée par des gestionnaires de portefeuille chevronnés qui s'attachent uniquement à obtenir un rendement élevé dans le secteur des sociétés à petite capitalisation. Ce remplacement reflète l'engagement de NEI à retenir les services de gestionnaires de portefeuille robustes et de qualité institutionnelle dans toutes les catégories d'actifs », a déclaré Daniel Solomon, vice-président principal et chef des placements.



Fermeture aux souscriptions des séries B et T de certains fonds Sélect nouvellement acquis et reclassement des séries B et T en série A

Avec prise d'effet immédiate, les nouvelles souscriptions de parts de série B du Portefeuille NEI ER Sélect revenu, du Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance, du Portefeuille NEI Sélect équilibré, du Portefeuille NEI Sélect croissance et du Portefeuille NEI Sélect croissance maximale cesseront d'être acceptées, mis à part les souscriptions effectuées suivant des plans de paiements préautorisés existants. Les investisseurs ayant des plans de paiements préautorisés portant sur les parts de série B verront leur plan être automatiquement remis en place pour la souscription de parts de série A (ou de parts de série P, selon le cas) du même fonds à la date de reclassement pertinente (terme défini ci-après).

Avec prise d'effet immédiate, les nouvelles souscriptions de parts de série T du Portefeuille NEI Sélect revenu, du Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu et du Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu cesseront d'être acceptées, et tous les plans de paiements autorisés existants portant sur les parts de série T de ces fonds sont automatiquement remis en place pour la souscription de parts de série A du même fonds.

Le gestionnaire reclassera toutes les parts de série B et de série T (y compris les parts de série T du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI, du Portefeuille NEI rendement équilibré, du Portefeuille NEI rendement tactique, du Fonds croissance et revenu NEI et du Fonds de dividendes canadiens NEI, dont les nouvelles souscriptions ont cessé d'être acceptées plus tôt cette année) en parts de série A ou de série P du même fonds, lorsque les seuils d'admissibilité seront atteints, afin d'offrir aux investisseurs la possibilité de profiter, s'il y a lieu, du programme de tarification préférentielle du gestionnaire. Le reclassement en parts de série P aura lieu vers le 18 décembre 2018 pour les investisseurs qui respectent le seuil de placement minimal leur permettant d'être admissibles à la série P (tarification préférentielle), et vers le 18 janvier 2019 pour tous les autres investisseurs qui détiennent des parts de série B et de série T (chacune, une « date de reclassement »). Par la suite, une vérification de l'admissibilité du compte de chaque investisseur à la série P sera effectuée le dernier jour ouvrable de chaque mois. Le prospectus simplifié des fonds referme de plus amples renseignements sur le programme de tarification préférentielle de NEI. Les investisseurs n'ont aucune mesure à prendre à l'égard de ces changements, et aucun changement ne sera apporté à la politique en matière de distribution relative à leur placement. Les investisseurs recevront un avis officiel confirmant les modifications avant le reclassement, dont un exemplaire des aperçus du fonds pour les séries A/P des fonds concernés.

Politique sur l'investissement responsable

Avec pris d'effet immédiate, NEI apporte trois modifications à sa politique sur l'investissement responsable :

- 1) elle modifie l'application des filtres responsables utilisés par les fonds portant l'acronyme « ER » dans leur nom, en plus de choisir d'autres fonds de la gamme NEI, de façon à exclure les sociétés qui ont des types d'activités associées aux secteurs du jeu et de la pornographie, en plus des filtres déjà existants associés au tabac, à l'énergie nucléaire et aux armes.
- 2) elle élargit la portée des filtres existants de NEI associés aux armes.
- 3) elle ajoute le placement à impact comme principe d'investissement responsable distinct.

On peut obtenir une description de ces changements dans la [politique sur l'investissement responsable](#) de NEI.

À PROPOS DE NEI

NEI est une société nationale de fonds d'investissement qui gère un actif d'environ 8 milliards de dollars. Elle permet aux épargnants canadiens d'avoir accès à des gestionnaires de portefeuille chevronnés par l'intermédiaire d'une vaste gamme de solutions de placements dans ses familles de fonds. Ses produits procurent aux



investisseurs une gamme complète de styles de gestion de placement et leur permettent de privilégier des solutions d'investissement responsable.

Le commandité du gestionnaire, Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso L.P., qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. (« Desjardins ») et à 50 % par une société en commandite appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited.

NEI a des bureaux à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs peuvent se rapporter aux perspectives futures des Fonds NEI et à des événements ou des résultats attendus, et ils peuvent comprendre des énoncés concernant la performance financière future des Fonds NEI. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être repérés par l'emploi d'expressions comme « peut », « fera », « devrait », « s'attend à », « anticipe », « croit », « a l'intention de », l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel ou d'autres expressions similaires concernant des sujets qui ne sont pas des faits passés. Les résultats réels pourraient être différents de ces énoncés prospectifs.

Relations avec les médias :

Kira Smylie, directrice des médias

Patrimoine Aviso

T 416.933.6263 | C 416.209.2769 | E ksmylie@aviso.ca